

Pas de problème de contrefaçon des médicaments au Maroc

Compte Test - 2013-11-24 18:36:00 - Vu sur pharmacie.ma

Selon M. Mahly Mohamed Abdelmoumen, directeur du Laboratoire national de contrôle du médicament au ministère de la Santé, la contrefaçon des produits médicaux ne constitue pas à l'heure actuelle un problème aigu au Maroc.

Lors des travaux de la Conférence pour la promotion de la Convention "Medicrime", tenue jeudi et vendredi dans la capitale espagnole, Mr Mahli a rappelé que le Maroc est le premier pays arabe et de l'Afrique du Nord à avoir signé en 2012 la Convention Medicrime, traité international spécifique de droit pénal contre les produits médicaux contrefaits. Il a ensuite signalé que les rares cas de contrefaçon de médicaments enregistrés dans le Royaume ont fait l'objet de poursuites et de condamnations en vertu de la législation générale contre la fraude. A cette occasion, le responsable a plaidé pour la ratification de la Convention Medicrime et la mise en place d'une législation pénale spécifique pour punir les infractions liées à la contrefaçon des produits de santé, ce qui permettra, selon lui, aux pays signataires d'agir de façon plus efficace contre les contrefacteurs, a-t-il dit. La Convention internationale Medicrime, dont le Maroc est signataire, est le premier et le seul outil juridique disponible actuellement pour la communauté internationale en matière de lutte contre la contrefaçon des médicaments.

Son principal intérêt est d'introduire des sanctions pénales pour des actes intentionnels comme la fabrication de produits médicaux contrefaits, la fourniture, l'offre de fourniture ou le trafic de produits médicaux contrefaits, la falsification des documents, ainsi que la fabrication et la fourniture de produits médicaux sans autorisation et la mise sur le marché de médicaments ne remplissant pas les exigences de conformité aux normes de l'industrie pharmaceutique.